

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-1720

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Inclusion sociale et protection des personnes	0	0
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	1 000 000
Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	1 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	1 000 000	1 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transférer 1 000 000 euros du programme 137 Égalité entre les femmes et les hommes, action 21. Politiques publiques - accès au droit vers le programme 124. Conduite et soutien des politiques

sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative, action 17. Financement des agences régionales de Santé.

AU 25 avril 2019, 17 IRM (Imagerie par résonance magnétique) sont installées dans l'Hérault : treize

à Montpellier dont six au CHU, un à Sète et trois à Béziers. Le déséquilibre territorial est manifeste et porte préjudice à tous les patients de l'Ouest Hérault. Du fait de ce déficit d'équipements, les délais de réalisation des examens s'allongent avec les risques qu'on imagine pour les patients atteints de cancer.

Pour enrayer la fracture territoriale, il est primordial qu'un IRM puisse être installé à Béziers à la Polyclinique Saint Privat.

Cette répartition ne viendra pas porter aucun préjudice au montpelliérain. En revanche, cela soulagera considérablement l'accès aux soins pour l'Ouest de l'Hérault.